

Code de l'unité de formation : (3) 754398 U21W1	Code du domaine de formation : (4) 709
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

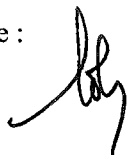
Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Laboratoire de pratique de logiciels	CT	S	06
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	00
		Total des périodes	06

12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

 03.05.2010

A. COLLINET
ADM PFRAG.

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

D 8 BIS/UF : au 01.03.98

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE – POWERPOINT – NOTIONS COMPLEMENTAIRES (CONVENTION)

1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

Cette unité doit permettre aux utilisateurs de PC

- ◇ de répondre de manière efficace à l'informatisation de leurs tâches professionnelles par la compréhension des concepts mis en jeu ;
- ◇ d'exploiter un logiciel de présentation dans certaines de ses fonctionnalités spécifiques.

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE – POWERPOINT – NOTIONS COMPLEMENTAIRES (CONVENTION)

Capacités.

de réaliser un diaporama destiné à être visionné sur PC, exploitant les effets d'animation et de transition et intégrant images, motifs et couleurs.

Titres pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'unité de formation

INFORMATIQUE – INTRODUCTION A POWERPOINT (CONVENTION)

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE – POWERPOINT – NOTIONS COMPLEMENTAIRES (CONVENTION)

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail ou plus de vingt étudiants par groupe.

Le matériel devra respecter les recommandations liées aux logiciels utilisés.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE – POWERPOINT – NOTIONS COMPLEMENTAIRES (CONVENTION)

L'étudiant sera capable, avec pour objectif général de réaliser un diaporama support pour conférence,:

- ◇ de travailler en mode plan;
- ◇ d'ajouter et exploiter les liens hypertextes, les boutons d'action;
- ◇ de se déplacer dans une dia;
- ◇ d'exploiter les écrans blanc/noir;
- ◇ d'ajouter, imprimer des commentaires;
- ◇ de naviguer dans un diaporama (passage d'une dia à une autre);
- ◇ d'utiliser l'aide en ligne et la documentation.

Recommandations :

1. On encouragera le respect des règles ergonomiques.
2. On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE – POWERPOINT – NOTIONS COMPLEMENTAIRES (CONVENTION)

Pour atteindre le seuil de réussite,

- ◆ face à un système informatique connu et sur lequel est installée la version de PowerPoint utilisée durant l'apprentissage,
- ◆ en respectant les règles et contraintes d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,
- ◆ en utilisant les commandes appropriées,

l'étudiant sera capable:

de réaliser un diaporama destiné à servir de support à une conférence, exploitant les fonctionnalités complémentaires telles que les liens hypertextes, les boutons d'action, le commentaire.

A l'issue de la formation, l'ensemble des fonctionnalités figurant au programme auront été utilisées dans la production de l'apprenant.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

- de l'efficacité des procédures employées,
- de la rigueur dans le respect des consignes et des contraintes,
- du degré d'autonomie atteint dans l'apprentissage.

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE – POWERPOINT – NOTIONS COMPLEMENTAIRES (CONVENTION)

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert ayant une expérience actualisée dans l'exploitation du logiciel MS PowerPoint.